

Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Municipal du 19 mai 2025

- Délibération n°2025/30 examinée le 19 mai 2025 — Budget Communal : Décision Modificative n°1 — Approuvée
- Délibération n°2025/31 examinée le 19 mai 2025 — Validation sur cession de Parcelles forestières communales — Approuvée
- Délibération n°2025/32 examinée le 19 mai 2025 — Accord sur acquisition de parcelles forestières — Approuvée
- Délibération n°2025/33 examinée le 19 mai 2025 — Avis sur le projet de PLUi arrêté de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois — Approuvée
- Délibération n°2025/34 examinée le 19 mai 2025 — Affouage 2025 / 2026 — Approuvée
- Délibération n°2025/35 examinée le 19 mai 2025 – Vente de lots de bois — Approuvée
- Délibération n°2025/36 examinée le 19 mai 2025 — Forêt : Modification du régime soumis / Bois des Vernes — Approuvée
- Délibération n°2025/37 examinée le 19 mai 2025 — Autorisation de mise en vente de l’Immeuble Rue de Filain pour projet locatif — Approuvée
- Délibération n°2025/38 examinée le 19 mai 2025 — Signature d’une convention « Coup de pouce chaleur » — Approuvée
- Délibération n°2025/39 examinée le 19 mai 2025 — Ouverture ligne de trésorerie — Approuvée

70197
Code INSEE

Commune de DAMPIERRE SUR LINOTTE - BUDGET COMMUNAL 169

Commune

DM 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice 13
 Nombre de membres présents 8
 Nombre de suffrages exprimés 9
 VOTES : Contre 0 Pour 9
 Date de convocation : 15/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Frédéric WEBER, Maire.

Objet : Mouvement de crédits

Présents = BRUN Hubert - CONTET Franck - DURY Sébastien - FIGARD Agnès - MENAGER Patrick - THOMASSIN Arnaud - VIENNET Jean-Michel - WEBER Frédéric

Absents = LAHACHE David (procuration à CONTET F.) - FIGARD Sébastien - MONNIOTTE-DARGENT Véronique - MOUGENOT Isabelle - GRANGEOT Pierre

Secrétaire de séance = CONTET Franck

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 204182 : Subv org.publics divers - Bâtiments et instal		60 000.00 €		
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		60 000.00 €		
D 21538 : Autres réseaux	60 000.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	60 000.00 €			
Total	60 000.00 €	60 000.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Signataires : BRUN Hubert

CONTET Franck

DURY Sébastien

FIGARD Agnès

FIGARD Sébastien

GRANGEOT Pierre

LAHACHE David

MENAGER Patrick

MONNIOTTE-DARGENT Véronique

MOUGENOT Isabelle

THOMASSIN Arnaud

VIENNET Jean-Michel

WEBER Frédéric

Certifié exécutoire par Frédéric WEBER, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/05/2025 et de la publication le 20/05/2025.

A Dampierre-sur-Linotte, le 20/05/2025.

70197 Code INSEE	Commune de DAMPIERRE SUR LINOTTE - BUDGET COMMUNAL 169 Commune	DM 2025
---------------------	---	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire



Le secrétaire,

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary, is written below the text "Le secrétaire,".

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 11
- absents : 3
- exclus : 0

Date de convocation :
15.05.2025

Date d'affichage :
20.05.2025

OBJET :

Validation sur cession
de Parcelles forestières
communales

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 19 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à 20h30,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – VIENNET Jean-Michel – MONNIOTTE-DARGENT Véronique - THOMASSIN Arnaud – GRANGEOT Pierre – MENAGER Patrick – CONTET Franck - DURY Sébastien

Absents : MOUGENOT Isabelle - LAHACHE David (procuration à CONTET Franck) – FIGARD Sébastien

M. CONTET Franck a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de l'opération « Bourse foncière d'échange », des parcelles forestières appartenant à la Commune ont été mises en vente par lot.

Après analyse des offres reçues, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir les propositions d'achat suivantes :

• **Lot OV-2025-20068 :**

- Acquéreur : **ROUSSEL Marc**

Section	Parcelle	Lieu-dit
D	201	COMBE GRIZAT
ZD	5	LE FOUGEROT
ZL	9	LA VAIVRE
ZN	18	L'ABIME

Le prix de vente en lot est fixé à 3 900 €.

• **Lot OV-2025-20080 :**

- Acquéreur : **ROUSSEL Marc**

Section	Parcelle	Lieu-dit
ZN	8	CHAMPS DES RAVES

Le prix de vente en lot est fixé à 500 €.

• **Lot OV-2025-20071 :**

- Acquéreur : **GAILLARD Arnaud**

Section	Parcelle	Lieu-dit
ZT	67	LES PLANCHES

Le prix de vente en lot est fixé à 2 200 €.

• **Lot OV-2025-20077 :**

- Acquéreur : **SIBILLE Jean-Luc**

Section	Parcelle	Lieu-dit
424 A	997	SOUS LA PELLE
424 A	1006	AU VIGNOTTE
424 A	1011	AUX MARINIERES

Le prix de vente en lot est fixé à 2 400 €.

Il est précisé que les frais notariés seront à la charge des acquéreurs.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les promesses de ventes correspondantes et tout document relatif à cette affaire.

Le Maire,



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 19 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à 20h30,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – VIENNET Jean-Michel – MONNIOTTE-DARGENT Véronique - THOMASSIN Arnaud – GRANGEOT Pierre – MENAGER Patrick – CONTET Franck - DURY Sébastien

Absents : MOUGENOT Isabelle - LAHACHE David (procuration à CONTET Franck) – FIGARD Sébastien

M. CONTET Franck a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée deux possibilités d'acquisition de terrains forestiers par la Commune

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 11
- absents : 3
- exclus : 0

Date de convocation :
15.05.2025

Date d'affichage :
20.05.2025

OBJET :

Accord sur acquisition de parcelles forestières :

- C 732
- 424 B 70 / 424 B 71 / 424 B 74 / 424 B 75

Il s'agit de l'achat de terrains boisés tels que désignés ci-dessous :

• **Acquisition n°1 :**

- Vendeur : **GRELIER Fabrice**

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface en ha
C	732	LES ESSARTS MARIE	0,1150

Le prix d'achat est fixé à 250 €.

• **Acquisition n°2 :**

- Vendeur : **VEJUX Jean-Marie**

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface en ha
424 B	70	AUX BAILLARDS	0,0785
424 B	71		0,0500
424 B	74		0,0180
424 B	75		0,0405

Le prix d'achat en lot est fixé à 200 € pour 0,1870 ha.

Les éventuels frais notariés seront à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver les projets d'acquisition de terrains tels que présentés ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les promesses de ventes en découlant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,




Le Secrétaire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 11
- absents : 3
- exclus : 0

Date de convocation :
15.05.2025

Date d'affichage :
20.05.2025

OBJET :

Avis sur le projet de
PLUi arrêté de la
Communauté de
Communes du Pays de
Montbozon et du
Chanois

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 19 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à 20h30,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – THOMASSIN Arnaud – DURY Sébastien - GRANGEOT Pierre – MENAGER Patrick - MONNIOTTE-DARGENT Véronique – CONTET Franck – VIENNET Jean-Michel

Absents : FIGARD Sébastien – MOUGENOT Isabelle - LAHACHE David (procuration à CONTET Franck)

M. CONTET Franck a été nommé secrétaire.

La présente délibération a pour objet de rendre un avis sur le projet du plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois arrêté par délibération du 17 avril 2025. Cette délibération fait suite au bilan de la concertation avec la population qui a eu lieu préalablement.

En application de l'article L153-15 du code de l'urbanisme, le projet arrêté est soumis, pour avis, aux Conseils Municipaux des Communes membres de la CCPMC.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles R.153-5 puis L.153-15, L.153-16 et suivants ainsi que les articles L.163-3 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération prescrivant l'élaboration du PLUi et fixant les modalités de la concertation et les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes et les communes membres en date du 15 décembre 2015 ;

Vu le débat du PADD en date du 20 novembre 2019 sur les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durables ;

Vu le débat au sein des 27 conseils municipaux sur les grandes orientations du PADD,

Vu la conférence des maires du 18 mars 2021

Vu le débat n°2 du PADD en date du 18 mars 2021 permettant de fixer les choix d'aménagement et d'urbanisation du territoire en 4 axes ;

Vu le débat au sein des 27 conseils municipaux du PADD version 2 ;

Vu la conférence des maires du 14 mars 2024 ;

Vu le débat n°3 du PADD en date du 4 avril 2024 permettant de prendre en compte le SRADDET et la garantie rurale ;

Vu le débat au sein des 27 conseils municipaux du PADD version 3 ;

Vu la conférence des maires du 4 septembre 2024,

Vu le débat n°4 du PADD en date du 14 novembre 2024 modificatif d'erreur matériel,

Vu le dossier d'arrêt du projet du PLUi dans l'ensemble de ses composantes ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 avril 2025, tirant le bilan de la concertation et arrêtant le PLUi ;

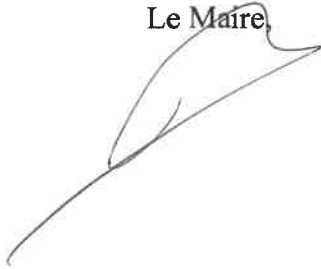
Vu le projet de PLUi arrêté avec les différentes pièces le composant, notamment le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), le règlement écrit et graphique, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (9 Voix POUR / 2 Voix CONTRE) :

- émet un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) arrêté par délibération du conseil communautaire du Pays de Montbozon et du Chanois en date du 17 avril 2025.
- formule les remarques suivantes sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) arrêté sans que celles-ci ne remettent en question l'avis favorable exprimé ci-avant :
 - Il est demandé à ce qu'une attention particulière soit apportée aux possibilités d'évolution et de mise aux normes de la Scierie LAHACHE. ;
 - Il est souhaité que les entreprises soient en capacité d'assurer leur développement ;
 - Certains agriculteurs s'opposent à la notion de bois classé / zone humide sans concertation

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Le Secrétaire,



DEPARTEMENT
Haute-Saône

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 19 mai 2025

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 11
- absents : 3
- exclus : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à 20h30,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert -
MONNIOTTE-DARGENT Véronique – CONTET Franck – THOMASSIN Arnaud –
VIENNET Jean-Michel - DURY Sébastien - GRANGEOT Pierre – MENAGER Patrick

Date de convocation :
15.05.2025

Absents : FIGARD Sébastien - LAHACHE David (procuration à CONTET Franck) -
MOUGENOT Isabelle

Date d'affichage :
20.05.2025

M. CONTET Franck a été nommé secrétaire.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe les modalités de l'affouage pour 2025-2026 comme suit :

OBJET :

Affouage
2025-2026

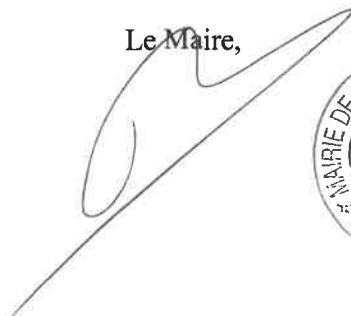
- Tarif taxe d'affouage : 80 €
- Dates d'inscription : du 26 mai au 30 juin 2025 (les inscriptions ne seront prises en compte qu'après paiement de la taxe dûe)
- Partage de l'affouage : à partir du 15 octobre 2025
- Fin d'abattage : 31 mars 2026
- Le délai de vidange sera jusqu'au : 30 août 2026

Tout affouagiste n'ayant pas terminé sa portion ne pourra pas se réinscrire l'année suivante.

Le Conseil Municipal précise toutefois que pour 2025-2026, chaque affouagiste sera doté de 25 stères au maximum, le surplus sera vendu en trituration.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Le Secrétaire,



DEPARTEMENT
Haute-Saône

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 11
- absents : 3
- exclus : 0

Date de convocation :
15.05.2025

Date d'affichage :
20.05.2025

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 19 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à 20h30,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – GRANGEOT Pierre – MENAGER Patrick – DURY Sébastien – VIENNET Jean-Michel – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – CONTET Franck – THOMASSIN Arnaud

Absents excusés : FIGARD Sébastien – LAHACHE David (procuration à CONTET Franck) - MOUGENOT Isabelle

M. CONTET Franck a été nommé secrétaire.

OBJET :

Vente Lots de bois

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal retient les offres suivantes pour les lots de bois proposés à la vente :

- Lot « Acacias » à BORGETTO Fabien pour la somme de 40.00 €
- Lot « Frênes sur pied » à BORGETTO Fabien pour la somme de 40.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Le Secrétaire,



DEPARTEMENT
Haute-Saône

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 11
- absents : 3
- exclus : 0

Date de convocation :
15.05.2025

Date d'affichage :
20.05.2025

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 19 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à 20h30,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Frédéric WEBER, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – GRANGEOT Pierre – MENAGER Patrick – DURY Sébastien – VIENNET Jean-Michel – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – CONTET Franck – THOMASSIN Arnaud

Absents excusés : FIGARD Sébastien – LAHACHE David (procuration à CONTET Franck) - MOUGENOT Isabelle

M. CONTET Franck a été nommé secrétaire.

OBJET :

Forêt : Modification
du régime soumis –
Bois des Vernes

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal demande l'application du Régime Forestier à la parcelle boisée suivante, appartenant à la commune :

Territoire	Section et numéro des parcelles	Lieu-dit	Surface					
			Totale			Application du RF		
			ha	a	ca	ha	a	ca
DAMPIERRE SUR LINOTTE	ZT30	DERRIERE LES BEGOULOTS	0	21	00	0	21	00
Total			0	21	00	0	21	00

- demande la distraction du Régime Forestier à la parcelle boisée suivante :

Territoire	Section et numéro des parcelles	Lieu-dit	Surface					
			Totale			Distraction du RF		
			ha	a	ca	ha	a	ca
DAMPIERRE SUR LINOTTE	B413p	LE GRAND BOIS	12	05	60	0	17	16
Total			12	05	60	0	17	16

- sollicite l'Office National des Forêts, Agence de Vesoul, pour établir les dossiers d'application et de distraction correspondants,

- autorise Monsieur le Maire à diligenter la procédure nécessaire et à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,




Le Secrétaire,



DEPARTEMENT
Haute-Saône

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de membres**

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 11
- absents : 3
- exclus : 0

Date de convocation :
15.05.2025

Date d'affichage :
20.05.2025

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 19 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à 20h30,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – GRANGEOT Pierre – MENAGER Patrick – DURY Sébastien – VIENNET Jean-Michel – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – CONTET Franck – THOMASSIN Arnaud

Absents excusés : FIGARD Sébastien – LAHACHE David (procuration à CONTET Franck) - MOUGENOT Isabelle

M. CONTET Franck a été nommé secrétaire.

OBJET :

Autorisation de mise en
vente de l'Immeuble Rue
de Filain pour projet
locatif

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a fait l'acquisition de la parcelle AB 85 avec 2 immeubles rue de Filain. Un a été rasé, le plus petit conservé.

Une division parcellaire avec Habitat 70, organisme auquel sera revendu le terrain nu (cf. délibération n°2024/40 du 13 mai 2024), a été effectuée sur la parcelle concernée.

Afin de favoriser la réalisation de nouveaux logements et de répondre à la demande, il est proposé aux conseillers de mettre en vente l'immeuble situé rue de Filain.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la vente de l'immeuble situé au 7 rue de Filain sur la parcelle AB 85 ;
- précise que cet immeuble sera mis en vente par consultation publique ;
- précise que les frais de notaire seront à la charge du preneur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Le Secrétaire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Saône

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 19 mai 2025

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 11
- absents : 3
- exclus : 0

Date de convocation :
15.05.2025Date d'affichage :
20.05.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à 20h30,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Frédéric WEBER, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – GRANGEOT Pierre – MENAGER Patrick – DURY Sébastien – VIENNET Jean-Michel – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – CONTET Franck – THOMASSIN Arnaud

Absents excusés : FIGARD Sébastien – LAHACHE David (procuration à CONTET Franck) - MOUGENOT Isabelle

M. CONTET Franck a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dispositif « Coup de pouce chaleur » qui permet de bénéficier d'aides pour des projets d'extension de réseau chaleur.

Il propose à l'assemblée d'intégrer ce dispositif afin de bénéficier d'une aide financière dans le cadre du raccordement au réseau chaleur du nouveau bâtiment Mairie à l'actuel Presbytère.

OBJET :

Signature d'une
convention « Coup
de pouce chaleur »

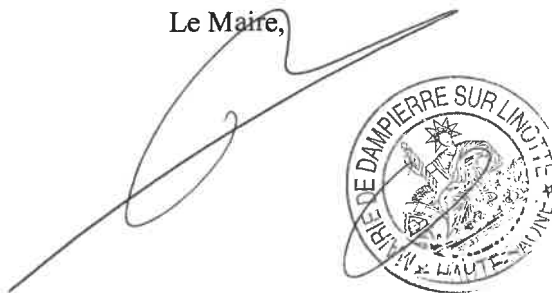
Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'adhésion à la convention de valorisation des certificats d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif « Coup de pouce chauffage des bâtiments tertiaires » ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec EDF relative à un projet d'efficacité énergétique dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Le Secrétaire,




DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

Séance du 19 mai 2025

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 11
- absents : 3
- exclus : 0

Date de convocation :
15.05.2025Date d'affichage :
20.05.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à 20h30,

Le Conseil Municipal de Dampierre-sur-Linotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de WEBER Frédéric, Maire.

Etaient présents : WEBER Frédéric – FIGARD Agnès – BRUN Hubert – GRANGEOT Pierre – MENAGER Patrick – DURY Sébastien – VIENNET Jean-Michel – MONNIOTTE-DARGENT Véronique – CONTET Franck – THOMASSIN Arnaud

Absents excusés : FIGARD Sébastien – LAHACHE David (procuration à CONTET Franck) - MOUGENOT Isabelle

M. CONTET Franck a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie.

OBJET :

Ouverture ligne de
trésorerie

Il précise qu'il ne s'agit pas d'emprunts qui procurent à la Commune des ressources supplémentaires mais d'une simple avance de trésorerie dans l'attente de recouvrement des recettes prévues au budget.

Les mouvements de fonds correspondants sont effectués en trésorerie et ne sont donc pas retracés dans le budget communal, à l'exception du paiement des intérêts et frais de commission.

Il expose que des organismes bancaires ont été sollicités. Après analyse des différentes propositions et estimation de l'utilisation de la ligne pour les 12 mois à venir (utilisation ponctuelle au long de l'année) les résultats sont les suivants :

La Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté présente la meilleure proposition à savoir que la marge ainsi que les frais appliqués sont les plus faibles.

Il ajoute que l'analyse de l'utilisation passée et future de la ligne de trésorerie, utilisation ponctuelle dans l'année, montre que la commission de mouvement ne devrait pas impacter significativement à la hausse les frais d'utilisation de la ligne.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie de la Banque Populaire de Bourgogne-Franche-Comté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Article 1 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Dampierre-sur-Linotte décide de contracter auprès de la Banque Populaire de Bourgogne-Franche-Comté une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie » d'un montant maximum de 350 000 € dans les conditions ci-après indiquées :

- La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds et remboursements. Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.
- Les conditions de la ligne de trésorerie que la Commune décide de contracter auprès de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté sont les suivantes :
 - Montant : 350 000 €
 - Durée : 12 mois
 - Indice de référence : Euribor 3 mois – 2.143 %
 - Marge : 0.750 %
 - Taux effectif global : 2.893 %

Le calcul des intérêts étant effectués en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : à la fin de chaque trimestre civil
- Commission d'engagement : Montant = 0.150 % du nominal de la ligne avec un minimum de perception de 150 €, payable en une seule fois à la mise en place
- Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.
- Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus se feront par virement au profit de la BPBFC

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie avec la Banque Populaire de Bourgogne-Franche-Comté

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Le Maire,



Le Secrétaire,

